



## MAIRIE DE BREANÇON

Département : Val d'Oise  
Arrondissement / Canton : Pontoise

Tel : 01.34.66.60.04  
Mail : [mairie.breancon@wanadoo.fr](mailto:mairie.breancon@wanadoo.fr)

### Courrier d'information

Madame, Monsieur,

A ce jour, le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Bréançon – le Heaulme – Neuilly en Vexin, n'a toujours pas prononcé sa dissolution (les Communes du Heaulme et de Neuilly-en-Vexin demandant ardemment la dissolution dudit syndicat).

Cette situation nous amène à deux possibilités pour la rentrée de septembre 2017 :

1. La dissolution n'est pas prononcée et le Syndicat demeure en l'état et continue comme auparavant (probabilité faible).

2. (La plus probable) Le syndicat est dissous à une date à définir courant juillet et pour la rentrée 2017, chaque commune définit sa position vis-à-vis de son école. En ce qui concerne Bréançon, le Conseil Municipal fera tout ce qui est en son pouvoir pour proposer aux parents d'élèves une solution d'école comprenant 3 classes (2 classes de 3 niveaux et 1 classe de 2 niveaux). Les niveaux par classe seront définis en fonction des effectifs inscrits et avec l'accord de l'Inspecteur de l'Education Nationale du Vexin.

Par ailleurs, dans ce contexte de fonctionnement, nous nous efforcerons de maintenir l'intégralité des services que proposait auparavant le RPI, à savoir la garderie, la cantine et l'accueil de loisirs le mercredi.

Compte tenu de la situation nous vous invitons très rapidement à inscrire votre enfant auprès de la mairie de Bréançon pour nous permettre de préparer correctement la rentrée prochaine.

Nous espérons avoir fait au mieux pour préserver l'intérêt des enfants et nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés.

Le Conseil Municipal de Bréançon